

---

**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2025**

---

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les représentant·e·s des Conseils communaux mentionné·e·s ci-dessous ont examiné avec attention, le 22 avril 2026, à 18h30, à Jongny, les comptes 2025 du Conseil administratif de la CIEHL.

La Commission était composée de :

|                              |                      |                                 |                     |
|------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------|
| <b>Blonay - Saint-Légier</b> | Pascale<br>Mirta     | <b>Yoakim<br/>Olgiati Pelet</b> | <i>(suppléante)</i> |
| <b>Chardonne</b>             | Bernard              | <b>Groves</b>                   | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>Corseaux</b>              | Patricia<br>Jacques  | <b>Gremion<br/>Marmier</b>      |                     |
| <b>Corsier</b>               | Régis<br>Carvi       | <b>Duchesne<br/>Stucki</b>      |                     |
| <b>Jongny</b>                | Denise<br>Julien     | <b>Yezid<br/>Pillard</b>        | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>Montreux</b>              | Yanick<br>Ambroise   | <b>Hess<br/>Crittin</b>         | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>La Tour-de-Peilz</b>      | Margaux<br>José Luis | <b>Dubuis<br/>Carrasco</b>      |                     |
| <b>Vevey</b>                 | Diane<br>Jacques     | <b>Von Gunten<br/>Vernier</b>   | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>Veytaux</b>               | Natalia              | <b>Martino</b>                  |                     |

Les personnes suivantes étaient excusées :

|                              |                               |                               |                     |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| <b>Blonay - Saint-Légier</b> | Christian<br>Jacqueline       | <b>Ferrari<br/>Wassenberg</b> | <i>(suppléante)</i> |
| <b>Chardonne</b>             | Louis-Noé<br>Marc             | <b>Burnat<br/>Payot</b>       |                     |
| <b>Corseaux</b>              | Frankie                       | <b>Deloy Trüb</b>             | <i>(suppléante)</i> |
| <b>Corsier</b>               | Martin                        | <b>Eichenberger</b>           | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>Jongny</b>                | Harry                         | <b>Roth</b>                   |                     |
| <b>Montreux</b>              | Carole                        | <b>Clavadetscher</b>          |                     |
| <b>La Tour-de-Peilz</b>      | Heraclès                      | <b>Dellas</b>                 | <i>(suppléant)</i>  |
| <b>Vevey</b>                 | Anne-Francine                 | <b>Simonin</b>                |                     |
| <b>Veytaux</b>               | Caroline<br>Stefania-Gabriela | <b>Gademann<br/>Dinklage</b>  | <i>(suppléante)</i> |

---

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil
  2. Liste de présences
  3. Rapport d'activités, comptes 2025 et préavis y relatif
  4. Présidence / Vice-présidence 2026/2027
  5. Divers
  6. Prochaine séance
- 

### 1. ACCUEIL

L'année législative 2025-2026 de la CIEHL étant placée sous la présidence de la Commune de Jongny, Mme Nicole Pointet, syndique des lieux et présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL accueille l'assemblée avant de céder la parole au président de séance.

M. Harry Roth s'étant excusé, c'est M. Julien Pillard qui assurera la présidence, tandis que la rédaction du rapport sera assurée par Mme Denise Yezid. M. Pillard souhaite la bienvenue aux membres de la Commission intercommunale de gestion. Sont présents pour cette séance Mmes Colette Rossier et Nathalie Rapin-Pezzoli, respectivement cheffe de service et adjointe au Service des affaires intercommunales de la Riviera, ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint administratif au Service des Finances de la Ville de Vevey.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

### 2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Pillard procède à l'appel (cf. liste en page 1).

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS, COMPTES 2025 ET PRÉAVIS Y RELATIF

Avant de céder la parole à Mme Rossier, M. Pillard rappelle que les membres de la Commission intercommunale de gestion ont reçu le préavis type, les comptes et le rapport d'activités 2025 de la CIEHL par courriel au préalable.

Le rapport d'activités 2025 met en évidence le faible niveau d'activité du CA, aucune demande n'ayant été déposée. Mme Rossier mentionne toutefois que la question des infrastructures sportives a été abordée et qu'elle sera vraisemblablement reprise lors de la prochaine législature. Par ailleurs, le CA demeure dans l'attente d'une demande formelle de la commune de Blonay – Saint-Légier concernant les terrains destinés au tir à l'arc et au rugby.

M. Ferrara présente brièvement les comptes 2025 qui n'appellent pas de remarques particulières, si ce n'est le versement de la provision de CHF 3'000'000.- au 2m2c, ce qui ramène à zéro le fonds de réserve y relatif. Il souligne également que les revenus des capitaux, d'un montant de CHF 11'667.90 pourraient être plus difficiles à maintenir ces prochaines années compte tenu de la conjoncture.

Les comptes se soldent par un excédent de CHF 427'048.40 portant le capital au 31 décembre 2025 à CHF 2'062'061.95.

**La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Les comptes 2025 de la CIEHL sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.**

#### 4. PRÉSIDENCE / VICE-PRÉSIDENCE

Comme annoncé en préambule par Mme Pointet, M. Pillard rappelle que pour la législature 2026-2027, la présidence de la CIEHL reviendra à la Commune de Montreux, en la personne de M. Olivier Gfeller, syndic nouvellement réélu.

Par conséquent, la séance de la Commission intercommunale de gestion relative au budget 2027 se tiendra à Montreux et les commissaires de cette commune en assureront la présidence ainsi que la rédaction du rapport. A noter que, par suite du changement de législature au 1<sup>er</sup> juillet 2026, les noms des nouveaux membres seront connus dans le courant du mois de juin 2026.

#### 5. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

#### 6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen du budget 2027 aura lieu le **5 novembre 2026, à 18h30, à Montreux (lieu à préciser)**. Les commissaires nouvellement nommés seront avisés en temps utiles.

A l'issue de la séance, Mme Pointet annonce qu'un apéritif est offert par la Municipalité de Jongny.

### CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **d'adopter les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :  
Julien Pillard

La secrétaire :  
Denise Yezid

La séance prend fin à 18h45.

Fait à Jongny, le 26 avril 2026

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2026

le 6 mai 2026

Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03.02-2603-Preavis-05-CIEHL-comptes-2025.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

### 2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Elle regroupe alors les dix communes de la Riviera, aujourd'hui au nombre de neuf depuis la fusion des communes de Blonay et de Saint-Légier - La Chiésaz entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif (CA), formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. Comptes 2025

Conformément à l'art. 4 de la convention, la contribution annuelle des communes est fixée à un minimum de Fr. 5.- / habitant. Pour l'année 2025, dite contribution a été maintenue à Fr. 5.- / habitant (population au 31 décembre 2024), pour un montant total de Fr. 422'000.-. Les intérêts générés par le capital placé



viennent s'y ajouter, ainsi que le prélèvement sur le fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c, portant ainsi les revenus totaux à Fr. 3'433'667.90.

Les charges 2025 s'élèvent à Fr. 3'006'619.50. Elles se composent des éléments suivants :

- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 6'000.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une société fiduciaire agréée, conformément aux directives cantonales applicables aux ententes intercommunales, pour un montant de Fr. 540.50 ;
- les frais bancaires pour un montant de Fr. 79.-.

A ces charges, s'ajoute le montant provisionné au 31 décembre 2024 de Fr. 3 mios, affecté au projet de rénovation et de sécurisation du 2m2c et intégralement versé en août 2025 à la Commune de Montreux qui en a fait la demande ; demande validée par le CA qui a jugé qu'à ce stade d'avancement du chantier, la CIEHL pouvait verser sa participation.

Le résultat de l'exercice s'élève à Fr. 427'048.40, portant ainsi le capital disponible au 31 décembre 2025 à Fr. 2'062'061.95.

#### 4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 5/2026,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- comptes 2025 de la CIEHL
- rapport d'activités 2025 du Conseil administratif de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 16 mars 2026

**Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."**

| <b>BILAN au 31 décembre</b>                 |  | <b>COMPTES<br/>2025</b> | <b>COMPTES<br/>2024</b> |                         |
|---|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b><u>ACTIF</u></b>                         |  |                         |                         |                         |
| 9102.01                                     | BCV compte no 782.880.2 - compte courant   | 2'598.30                |                         | 3'153.95                |
| 9102.02                                     | BCV compte no 595.150.0 - compte placement   | 324'994.24              |                         | 53'407.84               |
| 9102.03                                     | CER compte no A9000.75.99 - compte courant   | 1'725'883.30            |                         | 1'723'938.45            |
| 9102.04                                     | BCV Placement à terme  | -                       |                         | 2'850'000.00            |
| 9139.01                                     | Impôt anticipé à récupérer   | 15'199.91               |                         | 11'116.11               |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                     |  | <b>2'068'675.75</b>     |                         | <b>4'641'616.35</b>     |
| <b><u>PASSIF</u></b>                        |  |                         |                         |                         |
| 9206  | Factures à payer   | 6'613.80                |                         | 6'602.80                |
| 9289  | Fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c                    | -                       |                         | 3'000'000.00            |
|   |  | <b>6'613.80</b>         |                         | <b>3'006'602.80</b>     |
| <b>Fonds propres</b>                        |  |                         |                         |                         |
| 9290  | Capital au 1er janvier   | 1'635'013.55            |                         | 2'190'522.93            |
|   | Résultat de l'exercice   | 427'048.40              |                         | -555'509.38             |
| <b>Capital au 31 décembre</b>               |  | <b>2'062'061.95</b>     |                         | <b>1'635'013.55</b>     |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                      |  | <b>2'068'675.75</b>     |                         | <b>4'641'616.35</b>     |
| <b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b> |  | <b>COMPTES<br/>2025</b> | <b>BUDGET<br/>2025</b>  | <b>COMPTES<br/>2024</b> |
| <b><u>PRODUITS</u></b>                      |  |                         |                         |                         |
| 4421  | Revenus des capitaux   | 11'667.90               | 10'000                  | 31'760.32               |
| 452   | Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)  | 422'000.00              | 419'315                 | 419'315.00              |
| 4809  | Prélèvement sur le fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c | 3'000'000.00            | -                       | -                       |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                   |  | <b>3'433'667.90</b>     | <b>429'315</b>          | <b>451'075.32</b>       |
| <b><u>CHARGES</u></b>                       |  |                         |                         |                         |
| 3183  | Frais bancaires  | 79.00                   | 300                     | 44.20                   |
| 3185  | Révision des comptes   | 540.50                  | 600                     | 540.50                  |
| 3189  | Frais de secrétariat et de fonctionnement  | 6'000.00                | 10'000                  | 6'000.00                |
| 3189.09                                     | Rénovation 2m2c  | 3'000'000.00            | -                       | -                       |
| 3809  | Attributions aux fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c   | -                       | -                       | 1'000'000.00            |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                    |  | <b>3'006'619.50</b>     | <b>10'900</b>           | <b>1'006'584.70</b>     |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>               |  | <b>427'048.40</b>       | <b>418'415</b>          | <b>-555'509.38</b>      |

**Ville de Vevey**  
 Service des finances  
 L'Adjoint administratif

  
 Emanuele Ferrara

Vevey, le 12 mars 2026

# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

---

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic·que·s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2025 :

| <b>COMMUNES</b>       | <b>DELEGUE·E·S</b>  |
|-----------------------|---------------------|
| Blonay – Saint-Légier | Alain Bovay         |
| Chardonne             | Maria Alice Reymond |
| Corseaux              | Christian Minacci   |
| Corsier-sur-Vevey     | Arianne Rouge       |
| Jongny                | Nicole Pointet      |
| Montreux              | Olivier Gfeller     |
| La Tour-de-Peilz      | Sandra Pasquier     |
| Vevey                 | Yvan Luccarini      |
| Veytaux               | Christine Chevalley |

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Arianne Rouge, syndique de Corsier-sur-Vevey,  
Vice-présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny,  
Vice-présidence : M. Olivier Gfeller, syndic de Montreux.

#### Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Martin Eichenberger, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey,

Rapport : M. Régis Duchesne, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Présidence : M. Harry Roth, conseiller communal à Jongny,

Rapport : Mme Denise Yezid, conseillère communale à Jongny.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises en 2025 : le 13 mai à Corsier-sur-Vevey pour examiner les comptes 2024 et le 5 novembre à Jongny pour étudier le budget 2026.

Les comptes 2024 et le budget 2026 de la CIEHL ont été adoptés à l'unanimité par la commission, qui a établi un rapport, à l'issue de chacune des séances, à l'attention des neuf conseils communaux qui ont également adopté les comptes 2024, ainsi que le budget 2026.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

### **ACTIVITÉS 2025 DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour valider le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2024 et en septembre pour traiter le budget.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne à la CIEHL pour le parcours nature didactique au Mont-Pèlerin, traitée en septembre 2024, a obtenu les fonds nécessaires, notamment par la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET) et le Groupement forestier de la Veveysse.

Deux objets ont été évoqués dans le cadre du CA de mars : d'une part, la vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique, comprenant notamment un point de situation sur la piscine de Vevey-Corseaux Plage ; d'autre part, l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC). Ces échanges ont permis une première discussion entre syndic·que·s, avant de reprendre et traiter ces sujets dans le cadre de la Conférence des syndic·que·s (CSD).

Enfin, aucune demande de soutien n'a été déposée, y compris en lien avec les projets de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, évoqués en 2023, relatifs à la Compagnie des Archers de Vevey - La Tour-de-Peilz et au Riviera Rugby Club.

### Budget 2026

Lors de l'établissement du budget 2026 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e au 31 décembre 2024.

### **COMPTES 2025**

Le préavis-type sur l'exercice 2025 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il faut donc se référer.

Il convient de relever que le montant de CHF 3 millions, provisionné depuis 2022, affecté au projet de rénovation et de sécurisation du 2m2c (préavis CIEHL adopté en 2021 par les conseils communaux de la Riviera), a été intégralement versé à la Commune de Montreux en août 2025. Cette dernière en avait fait la demande auprès de la CIEHL qui est entrée en matière, la fin des travaux étant prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et le gros œuvre terminé.

#### Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2024 et le budget 2026 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 6 mars 2026 / SAI – NRP/LMS